



**Règlements pour la soumission de candidature pour
Le Prix Jeunesse Thomas-Godefroy
Édition 2020**

1. Les personnes ou organismes, ci-après appelés les présentateurs, intéressés à soumettre la candidature de personnes au Jury de l'Ordre, ci-après appelé le Comité, doivent utiliser le formulaire en ligne disponible auprès du site web de l'ACFO de Prescott et Russell au www.acfopr.com
2. Pour que votre soumission de candidature soit admissible, vous devez compléter le dit formulaire de mise en candidature en ligne au site de l'ACFO de Prescott et Russell : www.acfopr.com par le **vendredi 13 décembre 2019 à 17h.**
3. Il incombe avec le présentateur d'une candidature de vérifier avec la présidence du jury si la candidature a été reçue advenant qu'il n'y ait pas un accusé de réception dans un délai de quelques jours.
4. Le présentateur est fortement encouragé d'annexer un bref curriculum vitae en appui à la candidature et tous autres documents à l'appui jugé nécessaire pour l'étude du dossier.
5. Le présentateur s'assure du consentement de leur candidat avant la soumission.
6. Une personne ne peut présenter sa propre candidature.
7. Les présentateurs peuvent présenter une candidature à titre posthume.
8. Le présentateur désigne une seule personne ressource pour leur dossier de candidature. La présidence du Comité communiquera avec cette personne par courriel afin de lui transmettre de plus amples informations se rapportant à la soirée du Banquet comme tel.
9. Les présentateurs peuvent soumettre plus d'une candidature. Toutefois, chaque candidature sera présentée en soumettant un formulaire distinct en ligne.

10. Le présentateur, en soumettant au Comité leur candidature, acquiesce avoir lu, compris et accepté les présents règlements, sans réserve.
11. Le candidat réside ou œuvre dans Prescott et Russell ou y a résidé et/ou œuvré antérieurement.
12. Le formulaire une fois complété et soumis au Comité, avec annexes s'il y a lieu, devient la propriété du Comité qui en assure la confidentialité.
13. Le Comité considère librement les candidatures reçues. La décision du Comité est finale et sans appel.
14. Il y aura deux catégories pour le Prix Jeunesse Thomas Godefroy:
 - a. Catégorie 14 à 19 ans
 - b. Catégorie 20 à 35 ans. Les candidats doivent être âgés de 35 ans ou moins au 1^{er} mars 2020, donc nés après le 1^{er} mars 1985.
15. Le comité se réserve le droit, compte tenu de la qualité des candidatures, de ne pas combler les deux Prix Jeunesse Thomas-Godefroy.

La date limite de réception des candidatures est **le vendredi 13 décembre 2019 à 17 h**. Aucune candidature ne sera acceptée après cette date. **Les candidatures doivent être soumises en ligne.**

Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec :

M. Ghyslain Hotte

Président du Jury

Ordre de la francophonie de Prescott et Russell

Par courrier électronique : banquetdelafrancophonie@gmail.com